



La ville de Saint-Flour sur son socle basaltique : la voie ferrée passe au pied, dans la vallée de l'Ander. Au début du XXe siècle, la municipalité de Saint-Flour promet qu'une partie de la taxe de séjour dont elle pourra bénéficier si on lui accorde le statut de station de tourisme, sera employée au « dégagement de la colonnade basaltique » sur laquelle la vieille ville est implantée (délibération du 4 juillet 1920).

IVR83_20151500046NUC4A

Auteur de l'illustration : Jean-Michel Périn

© Région Auvergne - Inventaire général du Patrimoine culturel, ADAGP
communication libre, reproduction soumise à autorisation